

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 MARS 2019

JCT/IC/NL – N° VILLE_2019DL029

Date de convocation : 21 mars 2019

Affichage du compte-rendu : 4 avril 2019

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS - Rapport annuel 2017

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit mars à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Thierry BUTIN, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Michel MALTRAIT, Claude COLIN, Dominique BABE, Florent RIVOIRE, Souade KACI, Eddie BREVALLE, Thierry HAON, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Chantal RUBIO, Eliane LEON, Gérard POTIRON, Christiane PUTHOD, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Cécile TOURNIER, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Joël CAS, Lilian MORINON, Maurice DUMONTET, Thierry MOLLARET, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Annie BERTON (donne pouvoir à Réjane CLOUPET)

Excusés / absents : Céline BARIOZ, Philippe COLSON

Secrétaire de séance : Eric MAILLET

Rapporteur : Thierry BUTIN

Vu les dispositions du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets ;

Vu le rapport annuel 2017, ci-joint, sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés présenté au conseil de la Métropole de Lyon le 10 décembre 2018 ;

Vu l'article D 224-1 du Code Général des Collectivités Publiques, disposant que chaque maire doit présenter ce rapport annuel au conseil municipal ;

La présente communication est faite pour information ; elle n'entraîne ni délibération, ni vote.

En conséquence, le conseil municipal :

- **DONNE** acte à Monsieur le maire ou à son représentant de la communication du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Claude TALBOT.